



Menaces téléphoniques pour réclamations dettes

Par **sonymartin31**, le **19/06/2011** à **18:09**

Bonjour,

J'ai été contacté récemment par une charmante dame qui me réclamait plus de 4500 euros d'une dette qui date de 1995 et dont le jugement et soit disant passé en 2002. Ceci étant, comme je ne sais pas de quoi il s'agit, malgré des recherches dans mes papiers je ne trouve rien, je lui ai demandé de m'envoyer un courrier notifiant ce jugement afin d'avoir une preuve écrite de ce qu'elle avançait. C'est alors qu'elle s'est mise à hurler au téléphone, m'insultant de débile mental et j'en passe, pour finir par me menacer de bloquer tous mes comptes, saisir tous mes meubles, ma voiture enfin me démunir de tous mes biens si je ne lui donne pas mon accord pour régler la somme de 500 euros par mois. J'ai refusé cet accord et à présent je pense que le mieux serait de voir un avocat pour savoir ce que je dois faire exactement car en fait je n'ai qu'un numéro de téléphone. Si vous avez déjà rencontré ce type de pb vos conseils seraient les bienvenus.
Merci

Par **corimaa**, le **19/06/2011** à **21:59**

Tentez le numero inversé sur internet pour savoir qui est votre interlocutrice. De toutes les façons, sans preuve de jugement, vous ne lui devez rien. La prochaine fois, dites lui que c'est vous qui allez porter plainte pour harcèlement. Franchement, elle a joué l'intimidation mais elle ne doit surement rien avoir sinon elle vous aurait fait un courrier recommandé AR comme

il se doit et non pas vous insulter au telephone

Par **pat76**, le **03/07/2011** à **17:49**

Bonjour

Votre interlocutrice menaçante vous a recontactée? Pour le cas où elle vous rappellerait, montrez-vous conciliante et vous demandez à quelle adresse et à quel organisme vous devez envoyer le chèque. Vous saurez au moins à qui vous avez à faire.

Encore une personne qui tente une arnaque par la menace.